

Vérificateur périodique d'installations électriques

RNCP36908 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	232r, 255r
Formacode(s)	24047
Code(s) ROME	H1301
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	29/09/2022
Date d'échéance	29/09/2024

Certificateur(s)

SOCOTEC FORMATION · SIRET : 83409674500197

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
SOCOTEC CAMPUS	90837466300015	Former et organiser l'évaluation
SOCOTEC EQUIPEMENTS	83409669500574	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Il existe une inadéquation actuelle (réelle et/ou perçue) entre la demande (besoin des entreprises) et l'offre (candidats) sur l'ensemble des bassins d'emploi et plus particulièrement en IDF.

L'activité de l'inspection tierce englobe toutes les activités de la prévention et de l'amélioration de matériels et d'équipements électriques permettant à un système de production de fonctionner de façon optimale et sans interruption.

ACTIVITÉS VISÉES

Le vérificateur périodique des installations électriques assure des prestations de contrôle d'installations industrielles et tertiaires dans le domaine de la sécurité des équipements électriques auprès d'une clientèle diversifiée : entreprises industrielles, petites et moyennes entreprises, établissements recevant du public...

Les prestations de vérifications périodiques d'installations électriques se traduisent par des contrôles dont l'objectif est de s'assurer du maintien de leurs états de conformité.

Ces différents types de vérification ont pour objectif la protection des personnes et des biens contre les contacts directs, indirects et les risques d'incendie.

Le maintien en état de conformité d'une installation électrique se vérifie sur la base d'un référentiel réglementaire (code du travail, arrêtés, normes).

Lors d'une inspection périodique, le vérificateur périodique des installations électriques doit être en mesure d'identifier les parties d'installation devant faire l'objet d'une évaluation de conformité par suite de modifications de structure telles que définies dans l'arrêté du 26/12/2011.

Activité 1 : Organisation d'une intervention de vérification périodique d'installation et d'équipements électriques chez un client

L'organisation d'une intervention consiste à s'assurer avant l'intervention, qu'une fois sur place chez le client, les vérifications pourront avoir lieu dans de bonnes conditions de sécurité pour le client et l'intervenant (présence d'un accompagnant, possibilité de réaliser des coupures électriques, matériels et équipements nécessaires à disposition...).

Ces différents types de vérification périodique ont pour objectif la protection des personnes et des biens contre les contacts directs, indirects électriques et les risques d'incendie. Le vérificateur est en étroite relation avec la personne en interne en charge du contrat pour connaître les modalités d'exécution de la mission et en relation avec l'interlocuteur chez le client pour organiser sa visite.

Activité 2 : Contrôle et inspection périodique d'une installation électrique et élaboration du rapport associé

La vérification périodique a pour finalité de s'assurer du maintien en conformité des installations, adaptation du matériel aux influences externes, identification des circuits, appareils et conducteurs, coupure d'urgence ; les conditions de protection contre les risques de contacts directs et indirects ; les conditions de protection contre les risques de brûlures, d'incendie et d'explosion ; l'examen de l'éclairage de sécurité.

Lors d'une inspection périodique, le(la) vérificateur doit être en mesure d'identifier les parties d'installation devant faire l'objet d'une évaluation de conformité par suite de modifications de structure telles que définies dans l'arrêté du 26/12/2011.

Activité 3 : Restitution au client du compte-rendu d'intervention

Tout d'abord, la rédaction d'un rapport de vérification consiste en la mise à jour des éléments constitutifs des installations et la formalisation de son avis technique soulignant les risques détectés.

Puis sa restitution, lors d'un entretien avec le client, consiste en une présentation des éléments constatés durant la vérification de manière claire et précise afin de permettre au client d'identifier aisément les actions prioritaires à mettre en place et les actions facultatives s'il y en a.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les activités et compétences attestées portent sur 3 blocs de compétences :

BLOC 1 - L'organisation d'une intervention de vérification d'installations et équipements électriques chez un client :

- o L'organisation d'une intervention consiste à s'assurer avant l'intervention, qu'une fois sur place, les vérifications pourront avoir lieu dans de bonnes conditions pour le client et l'intervenant (présence d'un accompagnant, possibilité de réaliser des coupures électriques, matériels et équipements nécessaires à disposition...).

- o La prise de rendez-vous n'est pas visée par la qualification et dépend de l'organisation propre de l'employeur.

BLOC 2 - Le contrôle et l'inspection d'installations et équipements électriques chez un client :

L'inspection périodique d'une installation électrique consiste à :

- o Réaliser des contrôles visuels, des essais et des mesures

- o Repérer si l'installation a subi des modifications (hors modification structure) et en évaluer la conformité

Elle a pour finalité de s'assurer du maintien en conformité des installations, adaptation du matériel aux influences externes, identification des circuits, appareils et conducteurs, coupure d'urgence ; les conditions de protection contre les risques de contacts directs et indirects ; les conditions de protection contre les risques de brûlures, d'incendie et d'explosion ; l'examen de l'éclairage de sécurité.

En cas de modification de structure, une vérification dite initiale doit être réalisée sur la ou les parties d'installations considérées.

La vérification initiale n'est pas visée par la présente qualification.

BLOC 3 - La restitution d'un rapport de vérification au client :

Tout d'abord, la rédaction d'un rapport de vérification qui consiste en la mise à jour des éléments constitutifs des installations et la formalisation de son avis technique soulignant les risques détectés. Sa finalité est de permettre au client d'engager les actions nécessaires.

Puis sa restitution qui consiste en une présentation au client lors d'un entretien des éléments constatés durant la vérification de manière claire et précise afin de permettre au client d'identifier aisément les actions prioritaires à mettre en place et les actions facultatives s'il y en a.

Enfin le vérificateur périodique d'installations électriques contribue par la qualité de sa vérification et par son professionnalisme à la fidélisation et au développement commercial de son agence.

L'ensemble de ces missions et activités doivent être réalisées dans le respect des principes d'indépendance, d'impartialité et de confidentialité.

- Dans son activité de vérification périodique d'installations et d'équipements électriques, le vérificateur mobilise également un ensemble de compétences transversales qui sont :

- Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

- o Savoir actualiser ses connaissances et ses compétences
- o Appliquer des modes opératoires
- o Organiser, préparer une action
- o Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

D'autre part, le vérificateur doit posséder une habilitation électrique d'indice adapté (BEV, HEV), en cours de validité l'autorisant à réaliser une inspection en toute autonomie.

Blocs de compétences

RNCP36908BC01 — BLOC 1 : Organisation d'une intervention de vérification périodique d'installation et d'équipements électriques chez un client

LISTE DE COMPÉTENCES

Préparer une intervention avant d'intervenir chez le client en prenant en compte l'ensemble des éléments à disposition (contexte de la visite, type de client, visites précédentes ...)

Organiser une intervention chez le client en vue d'assurer sa propre sécurité et celle de son environnement humain et matériel

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Mise en situation reconstituée de préparation d'une visite à partir d'une fiche d'intervention type tirée au sort et présentation à l'oral au jury des points observés.

Le candidat consigne par écrit l'ensemble des éléments relevés sur la fiche d'intervention et/ou les éléments manquants et les expose au jury de manière argumentée.

1 des membres du jury se positionne comme le client pour simuler l'entretien préalable.

- Evaluation en situation réelle sur la base des remontées d'observation indiquées dans le livret du tutorat.

RNCP36908BC02 — Bloc 2 : Contrôle et inspection périodique d'une installation électrique et élaboration du rapport associé

LISTE DE COMPÉTENCES

Vérifier la conformité ou le maintien en état de conformité d'une installation électrique au regard de la réglementation applicable

Réaliser des essais et mesures électriques définis dans les différents référentiels

Lire et interpréter des schémas électriques

Formaliser les résultats d'une inspection dans un rapport de vérification

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Epreuve écrite composée d'un QCM et de questions ouvertes dont les réponses doivent être rédigées et argumentées.

- Mise en situation reconstituée d'une installation électrique en défaut parmi 5 cas reconstitués possibles avec remise du dossier technique.

Il sera demandé au candidat de s'appuyer le dossier technique proposé comportant différents éléments dont le rapport de vérification précédent dans lequel un cas d'anomalie a été mentionné pour réaliser la vérification d'une installation présente sur le plateau technique.

Le candidat remettra au jury un rapport écrit et répondra aux questions du jury.

- Evaluation en situation réelle sur la base des remontées d'observation indiquées dans le livret du tutorat.

RNCP36908BC03 — Bloc 3 : Restitution au client du compte-rendu d'intervention

LISTE DE COMPÉTENCES

Rendre compte verbalement au client du résultat d'une intervention en s'adaptant à son interlocuteur

Finaliser une mission en expliquant au client les étapes post visite (délai de réception du rapport, prochaine visite périodique etc...)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Mise en situation reconstituée d'une restitution orale de vérification effectuée à partir d'un rapport rédigé parmi 5 cas reconstitués possibles et tiré au sort en indiquant qui est l'interlocuteur chez le client.

Il sera demandé au candidat de rendre compte de la vérification à l'oral à l'interlocuteur décisionnaire ici membre du jury.

- Evaluation en situation réelle sur la base des remontées d'observation indiquées dans le livret du tutorat.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le secteur d'activité est celui des TIC, Testing, Inspection et Certification.

Cadres d'exercice les plus fréquents

Les activités d'un vérificateur périodique d'installations électriques sont d'assurer des prestations de contrôles d'installations industrielles et tertiaires dans le domaine de la sécurité des équipements électriques auprès d'une clientèle diversifiée : entreprises industrielles, petites et moyennes entreprises, établissements recevant du public, sites clients, etc..., et ceci afin de s'assurer du maintien de l'état de conformité d'une installation électrique.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le vérificateur périodique des installations électriques assure des prestations de contrôle d'installations industrielles et tertiaires dans le domaine de la sécurité des équipements électriques auprès d'une clientèle diversifiée : entreprises industrielles, petites et moyennes entreprises, établissements recevant du public...

Les prestations de vérifications périodiques d'installations électriques se traduisent par des contrôles dont l'objectif est de s'assurer du maintien de leurs états de conformité.

Ces différents types de vérification ont pour objectif la protection des personnes et des biens contre les contacts directs, indirects et les risques d'incendie.

Le maintien en état de conformité d'une installation électrique se vérifie sur la base d'un référentiel réglementaire (code du travail, arrêtés, normes).

Lors d'une inspection périodique, le vérificateur périodique des installations électriques doit être en mesure d'identifier les parties d'installation devant faire l'objet d'une évaluation de conformité par suite de modifications de structure telles que définies dans l'arrêté du 26/12/2011.

Les emplois accessibles sont notamment :

- Vérificateur périodique des installations électriques
- Controleur périodique des installations électriques
- Technicien de vérification périodique des installations électriques
- Vérificateur technique du bâtiment dans le domaine électrique

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'état de conformité d'une installation électrique se vérifie sur la base d'un référentiel réglementaire :

- Code du travail,
- Arrêtés et notamment l'arrêté du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 19 avril 2012 relatif aux normes d'installation intéressant les installations électriques des bâtiments destinés à recevoir des travailleurs et abrogeant divers arrêtés relatifs à l'électricité dans les industries extractives
- Normes notamment la norme ISO CEI 17020 relatif à l'accréditation inspection COFRAC afin de protéger les personnes vis-à-vis des risques d'électrification et de brûlures dues aux installations électriques.

Le vérificateur doit posséder une certification telle que décrite par le présent référentiel et une habilitation électrique d'indice adapté (BEV, HEV), en cours de validité l'autorisant à réaliser une inspection en toute autonomie.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 4 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 940 €
Familles professionnelles (FAP)	H0X90 — Techniciens du contrôle qualité · tension 5/5 (Très élevée) H1X90 — Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	5 580

Jugés difficiles à recruter	55 %
Emplois saisonniers	2 %
Familles professionnelles (FAP)	H0X90 — Techniciens du contrôle qualité H1X90 — Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production

Voies d'accès

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Etre en possession de l'habilitation électrique (BEV HEV)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

1. Qualité du président du jury : 1 membre de l'organisme certificateur sans lien avec le candidat.
2. Nombre de personnes composant le jury : le jury se compose à minima de 2 personnes, dont le président du jury, habilitées parmi des professionnels experts, anciens élèves, managers de pôle opérationnel.
3. % de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 50% au moins 1 des 2 membres du jury n'appartient pas à l'organisme Certificateur

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 832 €
Selon la branche	6 526 € – 11 000 €
Prise en charge	Branches concernées
8 832 €	Valeur par défaut · 209 branches
11 000 €	CPNEFP de la métallurgie
10 500 €	CPNEFP des industries des tuiles et briques
7 300 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics
6 526 €	CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie

Base légale

Date de décision	29/09/2022
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	29/09/2024

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2020	79	0	100 %	98 %
2019	125	0	100 %	80 %
2018	137	0	100 %	96 %

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP39637

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.cfasocotec.fr/parcours-de-formation-et-metiers/verificateur-trice-des-installations-electriques>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36908/>